

# LE DEVOIR

Libre de penser

## La difficile convalescence du Guatemala

*La suspension du procès pour génocide du dictateur Efraín Ríos Montt met à l'épreuve la recherche de la vérité*

27 avril 2013 | Marie-Pier Frappier | Actualités internationales



Photo : Agence France-Presse Johan Ordonez  
Des Mayas Ixils ont manifesté récemment devant la Cour suprême du Guatemala.

### **[Mise à jour, le 27 avril 2013]**

Selon plusieurs médias guatémaltèques, la Cour constitutionnelle du Guatemala a demandé à ce que le dossier soit retourné à la juge qui présidait le procès depuis le 19 mars jusqu'à sa suspension. Il aurait donc été retourné à la juge Yasmín Barrios vendredi. Pour le directeur général d'ASFC, Me Pascal Paradis, «c'est une excellente nouvelle, qui

Des «interrogatoires» pendant lesquels on coupait la langue ou les oreilles, ou arrachait les ongles de la personne interrogée. Des enfants mayas font office d'animaux de compagnie des militaires. Viols, saccage et destruction d'habitations, incendie des récoltes... toutes ces atrocités, et bien plus encore, étaient fréquentes durant la guerre civile au Guatemala au début des années 80 sous le règne d'Efraín Ríos Montt, dont le procès vient d'être suspendu et remis entre les mains d'une juge qui exige de tout reprendre depuis le début.

«Les guérilleros sont le poisson, la population est la mer ; si

constitue un pas de plus vers la continuation du procès contre Ríos Montt. Les partenaires d'ASFC au Guatemala font preuve d'un optimisme relatif, mais demeurent prudents». Comme le mentionne aujourd'hui El Periodico, plusieurs recours ont été intentés contre les plaignants et l'incertitude demeure quant la poursuite du procès.

vous ne pouvez attraper le poisson, il faut assécher la mer», disait le général Montt en 1982 à propos de sa politique de la «terre brûlée» pratiquée à l'encontre notamment des Mayas Ixils, accusés de soutenir les guérilleros de gauche. Cette «logique» a justifié ainsi l'éradication de plus de 440 villages mayas où des dizaines de milliers de personnes furent massacrées ou jetées par hélicoptère dans l'océan Pacifique.

Près de 30 ans plus tard, en mars dernier, Montt, à 86 ans, comparait devant la Cour de justice guatémaltèque

après des années de combats juridiques. Il devait répondre, avec son chef des services secrets José Mauricio Rodríguez Sánchez, aux accusations de génocide et de violations des droits de la personne, notamment à l'encontre de 1770 Mayas Ixils massacrés dans le département du Quiché en 1982.

Vingt-deux jours d'audiences plus tard, ponctués d'une centaine de témoignages, le procès se voit remis entre les mains d'une juge qui exige qu'il soit repris depuis le début. La juge Carol Patricia Flores, qui avait présidé l'audience d'avant-procès, puis avait été remplacée en février 2012 au moment où la défense avait argué son manque d'impartialité, a été étrangement renommée à ce poste la semaine dernière. Elle a alors demandé à annuler tous les événements survenus depuis son départ, en novembre 2011. On ne parle pas d'annulation du procès - le New York Times s'est par ailleurs rétracté à ce sujet cette semaine -, mais la confusion et la suspension qui découlent de cette décision constituent de nouvelles mises à l'épreuve pour le système judiciaire du Guatemala et pour tous ceux touchés de près ou de loin par ce procès extrêmement polarisé.

## De l'espoir

« C'est se moquer des survivants des massacres, de toutes les victimes ! », confiait cette semaine Mateo Pablo, un Montréalais ayant survécu aux massacres perpétrés durant la guerre du Guatemala, qui a fait environ 200 000 morts de 1960 à 1996. Mateo a été directement touché par un des épisodes les plus sanglants de ces affrontements, commis sous la gouverne de Montt : le 14 juillet 1982, il a perdu sa femme, ses enfants, ses parents et ses amis dans la tuerie toujours impunie perpétrée au hameau maya de Petanac.

« Mais attendez, il y a de l'espoir », nous dit tout de suite le directeur général d'Avocats sans frontières Canada (ASFC), Me Pascal Paradis. « Il faut d'abord se souvenir que c'est le premier procès pour génocide à se tenir devant un tribunal national. C'est historique. Le Guatemala sera un exemple pour d'autres pays ; la justice est en marche. » Le Bureau du Haut-Commissariat aux droits de l'homme des Nations unies a cependant manifesté sa « grande préoccupation » cette semaine devant la suspension du procès.

« On ne peut pas remettre en question tout un système politique, un régime militaire, parler de la politique de terre brûlée, à son paroxysme sous le régime Montt, et régler la question à vitesse grand V », insiste Me Paradis. Certains cyniques prédisaient que l'immunité parlementaire ne tomberait jamais pour cet ex-président ; pourtant, ASFC et les parties civiles guatémaltèques sont arrivés à la faire tomber le 14 janvier 2012.

Pourquoi les nouvelles qui nous parviennent sont-elles donc aussi pessimistes ? « La classe politique guatémaltèque est l'une des plus réactionnaires au monde. Ce sont même des diplomates canadiens qui me l'ont confié. Ils sont en lutte politique constante pour conserver leurs acquis », soutient Nancy Thede, professeure de développement international et de relations internationales à l'UQAM.

Elle reconnaît avoir mis beaucoup trop d'espoir dans la Commission pour l'éclaircissement historique pour demeurer optimiste par rapport à la suspension du procès de Montt. Lui reviennent notamment en tête nombre d'assassinats perpétrés à la suite de la parution du rapport de la Commission, intitulé Guatemala : mémoire du silence, en février 1999. Nancy Thede pense que ce procès de Rios Montt ne prend son sens qu'en comprenant le jeu politique contemporain en trame de fond.

D'ailleurs, Dominic Voisard, sur le site Internet d'ASFC, cite un des derniers témoins au procès de Montt, Hugo Ramiro Leonardo Reyes, qui incrimine dans sa déclaration l'actuel président du Guatemala, Otto Pérez Molina. Mme Thede estime que les obstacles, déjà nombreux depuis le début du procès, ont pu se multiplier depuis lors. Molina, général du cadre de réserve dans la région de Nebaj, au Quiché, durant la guerre civile, maintient qu'« il n'y a pas eu de génocide au Guatemala ». « Personnellement, dit-il, je n'ai jamais reçu l'ordre d'aller massacrer une population. »

Certains stratèges de l'ancienne et toujours puissante classe politique et militaire multiplient cependant les actions ces derniers jours. La coordonnatrice du Projet accompagnement Québec-Guatemala (PAQG), Marie-Dominik Langlois, porte à notre attention le publiereportage de 20 pages de la « Fondation contre le terrorisme », qui a paru dans El Periodico le 21 avril dernier. Intitulé La farce du génocide au Guatemala : conspiration marxiste depuis l'Église catholique, le document a assurément des relents de la guerre froide.

## **Alarmant**

Selon le coordonnateur du Centre interdisciplinaire de recherche en développement international et société de l'Université du Québec à Montréal, Étienne Roy Grégoire, la suspension du procès est alarmante. « L'âge des témoins, l'âge des accusés, les victimes de violences sexuelles atroces qui auraient à témoigner à nouveau, tout ça exige une rapide fermeture de boucle juridique. » Nancy Thede abonde dans ce sens : « La suspension accroît inéluctablement la vulnérabilité des victimes qui viennent témoigner. » Elle menace aussi d'en faire d'autres. « On note dans les journaux des appels à peine dissimulés à l'attentat contre ceux qui participent au processus juridique », mentionne M. Roy Grégoire, qui a accompagné les victimes exilées dans le début du dépôt de la plainte contre M. Montt il y a dix ans.

La suspension du procès de Ríos Montt est actuellement contestée, et les procureurs estiment pouvoir casser cette décision d'ici quelques jours. « Tout ce que j'espère, c'est qu'il ne devienne pas le deuxième Pinochet de l'Amérique latine », laisse tomber Marie-Dominik Langlois. Cette dernière était au Chili en 2006 quand l'ancien dictateur est mort à Santiago, le 10 décembre, Journée internationale des droits de l'homme.

« Je souhaite vraiment que Montt soit condamné, dit aussi Mateo Pablo. On ne peut pas acheter cette souffrance que j'ai, ce que les gens de mon pays ont vécu. Tout l'argent du monde ne pourrait pas racheter toutes ces vies perdues. C'est la justice que j'exige. » Pour Nelly Marcoux, du PAQG, qui était présente à une audience du procès le 28 janvier dernier et qui a accompagné des victimes de la guerre civile, « la justice, pour les Mayas, c'est aussi avoir le droit de vivre leur culture [...] La plupart veulent tout simplement savoir où mettre une chandelle pour les disparus. »

\*\*\*

## Ríos Montt

**7 mars 1982:** prise de pouvoir par un coup d'État.

Il met en place les Patrouilles d'autodéfense civile composées de miliciens recrutés de force par l'armée et ayant comme objectif d'éradiquer la guérilla.

**Août 1983:** Montt est à son tour renversé lors d'un coup d'État.

**Député de 1990 à 2004,** il est élu en 1994 président de la chambre unicamérale.

1999: la Prix Nobel de la paix Rigoberta Menchú et d'autres militants portent plainte contre lui.

**2000:** Ríos Montt devient président du Congrès.

**2003:** candidature à la présidentielle.

**26 janvier 2012:** audience préliminaire devant une cour de justice du Guatemala pour répondre des accusations de génocide et de violations des droits de la personne portées contre lui. Ríos Montt est assigné à résidence.

\*\*\*

***Cet article a été modifié après publication.***